



Oiseaux-Nature

La scierie d'Avin
88220 XERTIGNY

Publication : Le Troglo, la revue qui aime la vie

Association OISEAUX NATURE

9 rue du Haut du rang
88220 RAON-AUX-BOIS
03 29 30 16 23
oiseauxnature@free.fr

Le Conseil d'Administration de Oiseaux-Nature

à

Madame, Monsieur le Maire

Madame, Monsieur le Maire,

Nous souhaitons appeler votre attention sur une situation préoccupante concernant l'utilisation des produits désherbants qui pourtant, comme vous le savez, sont interdits par les lois et réglementations en vigueur.

Nous sommes, en effet, tout particulièrement inquiets de voir que des particuliers pensent être autorisés à utiliser des désherbants, et autres produits biocides, devant leurs habitations ou sur des terrains qui ne leur appartiennent pas.

A ce sujet, nous tenons à féliciter les Maires et tous les élus des collectivités locales, sensibles à la préservation de notre patrimoine naturel commun qui veillent à ce que l'interdiction d'utiliser ces substances, dont chacun connaît dorénavant la toxicité pour l'être humain et l'environnement, soit strictement respectée.

Plus personne n'ignore la très inquiétante dégradation de la biodiversité ordinaire qui s'est amplifiée ces deux dernières années. Tous les grands médias l'ont abondamment rappelé en relayant les études relatives à la dramatique disparition des insectes pollinisateurs et des populations d'oiseaux (plus de 30 % des oiseaux ont disparu en seulement quelques années).

Depuis près de 40 ans, avec le soutien de ses 500 adhérents, Oiseaux-Nature sensibilise sans relâche les jeunes, le grand public et les collectivités locales à la gravité de cette situation, mais ce n'est manifestement pas suffisant.

L'Homme ne peut prétendre vivre en bonne santé dans un environnement qu'il empoisonne lui-même et duquel il dépend étroitement. Là où certains citoyens totalement inconscients épandent ces biocides, sont empoisonnés ceux qui se nourrissent des végétaux, de leurs pollens ou leurs graines. C'est le cas des abeilles, des papillons, de nombreux insectes mais aussi des oiseaux, ainsi que bien d'autres espèces insectivores comme les hérissons et toute une microfaune trop souvent méconnue.

La qualité des nos eaux en souffre tout autant : 2 cl de produit désherbant suffisent pour polluer 3kms de nos fossés...Souvent, les endroits concernés par l'utilisation illicite de ces biocides sont proches des fossés ou des collecteurs d'eaux pluviales et ce sont donc les milieux aquatiques, déjà en si piteux états, qui sont impactés involontairement.

C'est pourquoi nous vous saurions gré de bien vouloir rappeler à vos administrés que l'utilisation de ces produits biocides est strictement interdite, aussi bien sur le territoire de votre commune que sur un terrain privé. Ce rappel pourrait, le cas échéant, être tout simplement effectué à l'appui d'un bulletin municipal et/ou, le cas échéant, de votre site internet.

Le habitants de votre commune – et nous ne doutons pas que certains peuvent agir de bonne foi - doivent en effet être correctement informés des limites de ce qu'ils sont autorisés à faire sur le domaine public.

De plus, une information régulièrement diffusée auprès de ceux-ci vous permettrait d'être exonéré en cas de pollution nécessitant une identification des responsables.

Oiseaux-Nature, agréée pour la préservation des espèces et des milieux naturels, vous en serait tout particulièrement reconnaissante.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur le Maire, à l'expression de nos respectueuses salutations.

Pour le Conseil d'Administration,
le Vice-Président



Patrick MAISON